Bras

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : BRAS

GRADE DE : **Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 27 janvier 2022 n° 2022-059, portant sur les lignes directrices de gestion après avis favorable rendu par le Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	HARDY Brice	Adjoint d'Animation	01/12/2023	Examen professionnel

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique) :*

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2023-9839 - NUM
Enregistrée le 30/11/2023

A BRAS, LE 30 NOVEMBRE 2023.

Franck PERO

Autorité territoriale (cachet et signature)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Mairie de BRAS